

# RÈGLEMENT DU MARCHÉ KUFA FLOHMI

Le règlement du marché assure le bon déroulement du marché aux puces. Il constitue le document de référence pour nos vendeurs. Le règlement contient toutes les obligations et dispositions essentielles que les vendeurs doivent respecter. Le contenu du règlement est contraignant pour tous les vendeurs.

## **Assurance**

L'assurance est à la charge des participant-e-s. Toute responsabilité de l'organisateur est déclinée.

## **Réservation de place**

- Réservation via [kufa.ch/programm](http://kufa.ch/programm). Seules les places à l'intérieur de la KUFA peuvent être réservées. Les places à l'extérieur peuvent être occupées spontanément en accord avec la direction de l'événement.
- Billet de stand avec table: CHF 30.-. La KUFA met à disposition des tables de 220cm x 80cm + 2 chaises par table (limité à 16 tables, dans la limite des stocks).
- Billet de stand sans table: CHF 20.- (dimensions max. de la table: 220cm x 80cm).
- En cas de non-présence sans annulation au moins 7 jours avant l'événement, la KUFA se réserve le droit de conserver les frais de stand à titre de dédommagement.
- La participation n'est garantie qu'après l'achat d'un billet de stand.
- Les tables ne sont pas numérotées. L'attribution officielle des stands se fait sur place.
- En cas de moins de 10 inscriptions de stands 24 heures avant la tenue de l'événement, la KUFA se réserve le droit d'annuler le marché aux puces.

## **Tout autour du stand de marché**

- Les vendeurs sont responsables de l'infrastructure et du mobilier de leurs stands.
- Le mobilier reçu doit être restitué dans l'état après l'événement.
- L'accès routier à la KUFA est bloqué par une borne. Une personne permettra l'accès peu avant le début du montage.
- Il est interdit de garer des véhicules devant les sorties de secours (merci de toujours respecter les instructions de la direction de l'événement).
- Une distance minimale de 50 cm doit être respectée entre les stands afin d'assurer une circulation agréable sur le marché.
- Les barrières pour les allées piétonnes et les issues de secours doivent être respectées.
- Les vendeurs suivants paient toujours les frais de stand complets. La coordination

- n'est pas prise en charge par la KUFA, mais doit être réglée entre eux.
- Une interdiction générale des chiens s'applique sur le marché pendant les heures d'ouverture.

### **Montage et démontage**

- Le montage a lieu une heure avant le début de la vente.
- L'installation de tentes et de pavillons est interdite à l'intérieur. À l'extérieur, l'autorisation de la surveillance du marché est obligatoire.
- Après le début du marché, les stands réservés mais non occupés sont remis à disposition.
- Pendant l'événement, la présence au stand de vente est obligatoire (sauf si la direction de l'événement, en accord avec les vendeurs, définit une fin anticipée du marché).
- Les stands doivent être libérés au plus tard une heure après la fin du marché.
- Le dépôt de déchets encombrants, sacs de vêtements, etc. dans les conteneurs de la KUFA n'est pas autorisé.
- Les vendeurs sont responsables eux-mêmes de l'élimination éventuelle.
- L'emplacement doit être laissé propre et vide. Par déchets, on entend également les marchandises invendues, emballages, etc.

### **Recettes de vente**

- Les recettes appartiennent entièrement aux vendeurs.
- Une caisse et de la monnaie doivent être apportées par leurs soins.
- Les codes Twint / terminaux de paiement doivent être générés et/ou apportés par les vendeurs.

### **Marchandises autorisées**

- Objets clairement identifiables comme étant d'occasion ainsi que des œuvres d'art/artisanat.
- Les vendeurs sont priés de présenter leurs marchandises de manière propre, visible et ordonnée sur les tables de stand.
- S'il est pertinent pour la présentation des marchandises, un seul portant à vêtements peut être apporté. Le sol doit rester libre de marchandises.
- En cas de doute, la direction du marché décide si les marchandises entrent dans ces restrictions.

### **Marchandises non autorisées**

- Aliments
- Munitions et armes de toute sorte, y compris antiquités ou jouets
- Pornographie et représentations de violence, publications et emblèmes racistes
- Cosmétiques et parfums ouverts et/ou périmés
- Médicaments, remèdes, alcool, boissons, tabac
- Produits contrefaits (même d'occasion)
- Véhicules motorisés, pneus et jantes, bouteilles d'air comprimé, d'oxygène, de gaz
- Ordinateurs et périphériques (clavier, souris, imprimante, scanner, écran, disque dur, etc.)
- Articles neufs issus de liquidations, marchandises de masse (p. ex. bijoux)

fantaisie)

- Plantes réelles et animaux vivants
- Les boissons sont exclusivement vendues par la KUFA. Le bar dans la salle de la KUFA est ouvert du début à la fin du marché aux puces public. Une offre de restauration est assurée sur place par la KUFA.

### **Protection des données**

- Les participant-e-s acceptent la publication de photographies à des fins publicitaires.

### **Remarques importantes**

- L'offre de marchandises est contrôlé.
- La direction du marché est autorisée à interdire de marché les vendeurs qui enfreignent le règlement et à expulser du site les personnes troublant la paix du marché (p. ex. disputes, volume sonore inapproprié).
- La KUFA Lyss n'assume aucune responsabilité quant à l'authenticité, au retour ou au bon fonctionnement des marchandises.
- En s'inscrivant et en entrant sur le site du marché, les vendeurs acceptent le présent règlement.
- Les infractions au règlement du marché seront poursuivies par la KUFA Lyss, et des conséquences appropriées seront définies et appliquées.
- Les dommages causés dans et à la KUFA Lyss seront facturés en fonction des coûts.